



# Réussir sa rentrée à l'école maternelle



Dispositif  
moins  
de 3 ans



La mission de l'école maternelle est  
de donner envie aux enfants d'aller  
à l'école pour apprendre, exercer  
leur curiosité sur le monde, affirmer  
et épanouir leur personnalité,  
tout en respectant leur rythme  
de développement.



# **L'instruction est obligatoire pour les enfants nés avant 2022. L'école doit les accueillir.**

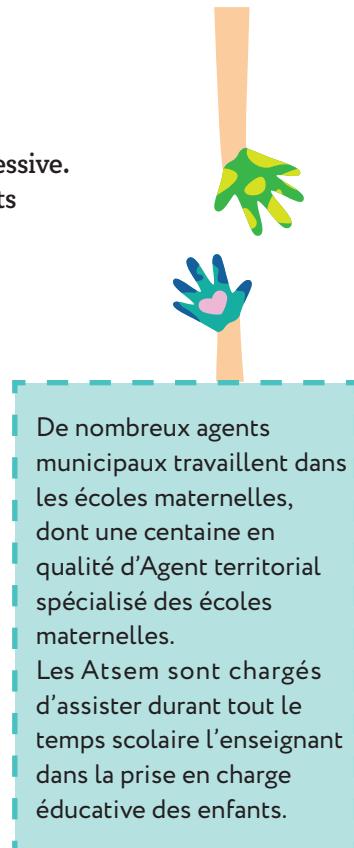
Pour des enfants de moins de 3 ans (nés en 2023), il existe des dispositifs d'accueil à l'école. L'objectif est d'offrir aux enfants qui en ont le plus besoin (familles fragilisées socialement ou n'étant pas de langue maternelle française) une année de scolarisation supplémentaire.

## **Les conditions d'accueil**

L'accession à l'école se fait de manière progressive. Un contrat de scolarisation, auquel les parents prennent part, prend compte des besoins spécifiques de l'enfant :

- durée d'adaptation **personnalisée**,
- **participation des parents** à la vie de classe pour installer un lien de confiance nécessaire à l'épanouissement de l'enfant,
- accès au temps périscolaire et à la restauration conditionnés à l'**acclimatation de l'enfant**,
- engagement des familles sur une **fréquentation régulière** et des horaires d'accueil définis.

**Un enfant peut être accueilli dans un dispositif hors de son secteur s'il n'y en a pas dans le sien.**



# Les objectifs de la scolarisation

Cette année doit permettre aux familles de renforcer le lien avec la culture scolaire et à l'enfant de :

- découvrir la vie en collectivité et apprendre à évoluer avec d'autres enfants
- apprendre à s'exprimer
- développer son autonomie
- développer ses capacités motrices
- s'acclimater à l'univers de l'école.



## La procédure

- La demande d'inscription se fait **en mairie**.  
*Cette étape administrative est obligatoire.*
- **Entretien téléphonique** mené par un membre de l'école avec la famille.
- **Examen des demandes par une commission** présidée par l'inspecteur de l'Éducation nationale et réunissant différents partenaires.
- **Confirmation de l'inscription définitive** par l'Éducation nationale par courriel ou voie postale.

**Vous ne devez pas résilier le mode de garde de votre enfant avant son admission définitive à l'école.**



## Liste des écoles

À Gennevilliers, il existe 12 dispositifs d'accueil d'enfants de moins de 3 ans, repartis dans 9 écoles maternelles:

Henri-Aguado, Anatole-France, Denis-Diderot, Henri-Wallon, Irène-et-Frédéric-Joliot-Curie, Jean-Lurçat, Grésillons, Louise-Michel et Pauline-Kergomard.

## Année scolaire

2025-2026

École maternelle			
Très petite section	Petite section	Moyenne section	Grande section
Dispositif d'accueil - de 3 ans	PS	MS	GS
Enfant né en 2023	Enfant né en 2022	Enfant né en 2021	Enfant né en 2020

## Contacts

Service scolarité et stratégie éducative  
[dess.sse@ville-gennevilliers.fr](mailto:dess.sse@ville-gennevilliers.fr)  
01 40 85 64 07



[ville-gennevilliers.fr](http://ville-gennevilliers.fr)

Inspection de l'Éducation nationale  
3<sup>e</sup> circonscription  
60 rue Georges-Corete  
92 230 Gennevilliers  
01 30 83 41 06